

GRENOBLE ALPES *Collectif*



Programme

Elections Municipales Grenoble 2026

Avec Thomas Simon



Le Grenoble Alpes Collectif est fier de vous présenter son programme !

Ce programme est le fruit de plusieurs mois de travail avec des habitant·es et acteurs de la société civile du territoire.

Au Grenoble Alpes Collectif nous sommes convaincu·es que ce sont les acteurs de terrain qui connaissent le mieux les enjeux de la ville ou de leur quartier et qui savent le mieux ce dont ils ont besoin. C'est donc tout naturellement que nous avons ouvert nos groupes de travail programmatiques à tous les habitant·es intéressé·es, impliqué·es ou non dans le collectif et que nous avons travaillé avec des associations et collectifs, que nous remercions pour leur temps et leur expertise !

Chaque groupe de travail programmatique a ensuite présenté ses propositions lors de plénières ouvertes à toutes et tous, afin de valider ou d'amender collectivement les propositions. Cette démarche ouverte et transparente reflète le fonctionnement démocratique et horizontal que nous voulons mettre en place une fois élu·es !

Démocratie directe, justice sociale, écologie populaire : les piliers de la démarche du Grenoble Alpes Collectif infusent dans l'ensemble des mesures.

Mais...pourquoi un programme si vous souhaitez décider avec les habitant·es ?

Pour nous ce programme est une boussole, il reflète nos valeurs, nos rêves et nos envies pour Grenoble. Nous souhaitons que ces propositions, et d'autres qui émergeront des habitant·es, soient discutées lors de l'assemblée citoyenne budgétaire que nous proposons comme mesure phare.

Nous vous en souhaitons bonne lecture et serons ravi·es d'en discuter avec vous !

Le Grenoble Alpes Collectif

**Les 15 et 22 mars, votez
Grenoble Alpes Collectif !**

SOMMAIRE

- 1 Démocratie directe**
- 2 Démunicipalisation et soutien aux associations**
- 3 Culture**
- 4 Éducation populaire**
- 5 Sécurité et justice**
- 6 Logement**
- 7 Urbanisme**
- 8 Mobilité**
- 9 Santé et action sociale**
- 10 Adaptation au changement climatique et fraîcheur en ville**
- 11 Agriculture et alimentation**
- 12 Ville sanctuaire**
- 13 Lutte contre les discriminations**
- 14 Économie locale, sociale et solidaire**
- 15 Enfance**
- 16 Ville employeuse**
- 17 Biodiversité**
- 18 Énergie**
- 19 Qualité de l'air**
- 20 Numérique**
- 21 Séniors et handicap**

À Grenoble, comme partout en France, beaucoup de personnes ont le sentiment que les décisions politiques se prennent loin de leur vie quotidienne. Impôts, services publics, aménagements, avenir de la ville : des choix très concrets sont faits sans que les habitantes et habitants aient réellement leur mot à dire. Cette situation crée de la frustration, de la défiance, parfois du découragement. Et c'est d'autant plus frappant à Grenoble, une ville pourtant marquée par une longue histoire d'engagement citoyen. Aujourd'hui, face à des décisions toujours plus lourdes de conséquences, la vraie question n'est plus seulement qui décide, mais comment on décide.

Il est temps de passer d'une démocratie dite « participative », qui consulte mais tranche sans les habitants, à une démocratie directe, où les citoyennes, les citoyens et les acteurs de la ville décident réellement.

1.1. Une nouvelle constitution locale

Le GAC propose de refonder en profondeur la gouvernance de la ville. Pour cela, nous avons rédigé une constitution locale, à l'image d'une constitution nationale. Elle définit clairement comment les décisions seront prises si nous gagnons la mairie.

Cette constitution locale intégrera également une charte éthique des élu-es, qui fixera des règles claires de transparence, de responsabilité et de respect des décisions citoyennes, et l'ensemble de l'équipe municipale s'engagera à la respecter.

Cette constitution ne sera pas figée : les habitantes et habitants pourront la faire évoluer au fil des expérimentations et de l'expérience collective. Grenoble deviendra un laboratoire vivant de la démocratie directe.

1.2. Un budget 100 % citoyen

Le budget, c'est le cœur du pouvoir. C'est donc un levier central si l'on souhaite une démocratie directe.

En se basant sur plus de six années d'expérience dans les communes participatives en France, nous organiserons dès notre arrivée une assemblée citoyenne décisionnaire composée de :

- 350 personnes tirées au sort
- des élu-es
- des agent-es municipaux

L'assemblée citoyenne pourra faire appel, si elle le juge utile, à des expert-es issus de tous les domaines nécessaires à ses travaux.

Pendant six week-ends, cette assemblée décidera ensemble :

- de 100% du budget de fonctionnement de la ville,
- de 50% du budget d'investissement (l'autre moitié étant décidée directement par les assemblées de quartier. Voir le point suivant).

Le résultat de ce travail sera ensuite soumis à un référendum en septembre 2027, pour que toutes les Grenobloises et tous les Grenoblois décident directement des grandes orientations politiques de leur ville.

1.3. Des assemblées de quartier puissantes et réellement décisionnaires

La démocratie fonctionne d'autant mieux qu'elle se pratique près de chez soi au plus près de la réalité du quotidien des habitants et habitantes. Nous proposons de créer 11 assemblées citoyennes permanentes, une dans chaque Maison des Habitants, correspondant aux 11 quartiers de Grenoble.

Chaque assemblée sera animée par un binôme d'élus référent-es, appelés co-maires de quartier, dont le rôle ne sera pas de décider à la place des habitants, mais d'organiser et de garantir le bon déroulement des débats et des décisions collectives du quartier avec l'ensemble des acteurs concernés :

- les habitantes et habitants
- les associations
- les commerçant-es
- les autres acteurs du quartier

Parce que les personnes concernées sont les mieux placées pour décider, chaque assemblée de quartier disposera d'un budget d'investissement propre de 2 millions d'euros par an, soit 12 millions d'euros sur le mandat, pour agir concrètement sur son quartier.

1.4. Le RIC : le droit de proposer, de décider, et d'arbitrer en tant que citoyen-ne

Le Référendum d'Initiative Citoyenne est un outil puissant de démocratie directe. Il permet aux habitantes et habitants de mettre un sujet à l'agenda et de trancher collectivement.

À Grenoble, nous irons plus loin que le fonctionnement actuel en nous appuyant sur le droit d'interpellation déjà existant, et déclencherons pour permettre le déclenchement d'un référendum lorsque :

- le dialogue avec les élus prévu dans le droit d'interpellation n'aboutit pas.
- au moins 1 000 signatures sont réunies.

Le résultat du référendum aura valeur de décision municipale, sans condition de quorum : les élus auront l'obligation de mettre en œuvre et de voter la décision choisie par les habitantes et habitants.

1.5. Une démocratie réelle... aussi à l'intérieur de la mairie

Pour partager le pouvoir avec les habitantes et habitants, encore faut-il commencer par le partager en interne, au sein même de l'équipe municipale et avec les 3 000 agents de la collectivité.

Aujourd'hui, comme dans toutes les communes de France, le conseil municipal fonctionne comme une chambre d'enregistrement : les décisions sont préparées en amont par une poignée de personnes, et le pouvoir est fortement concentré, notamment entre les mains du maire et de son cabinet, renforcé par des habitudes de fonctionnement hiérarchiques de la municipalité.

L'expérience de six années de mandat dans des mairies remportées par des listes citoyennes en 2020, a montré comment organiser le travail municipal, dans le détail, pour mieux partager le pouvoir, sortir d'un fonctionnement hiérarchique souvent appauvri, pour créer une coopération fertile entre les élu-es et avec les agent-es municipaux.



De la municipalisation à la co-gestion et l'indépendance des associations, soutenir les initiatives existantes et non les remplacer.

Au Grenoble Alpes Collectif, nous croyons sincèrement en la capacité des habitantes et habitants à s'auto-organiser pour porter des projets et des initiatives qui leur font sens. Au cours des derniers mandats, la Ville de Grenoble s'est imposée à plusieurs reprises pour reprendre des structures jusque-là portées par des associations, dans un processus de municipalisation. Cependant, cette logique dépossède les habitants et habitantes de leurs idées, de leurs lieux cultures ou de convivialité. C'est pourquoi nous portons un ensemble de mesures visant à redonner une place centrale aux habitant·es et aux associations à Grenoble pour qu'ils soient décisionnaires de l'organisation d'événements et de structures qui animent la vie des quartiers.

2.1. Sortir (autant que possible) des logiques d'appels à projet

Dans une vision municipaliste et d'éducation populaire, nous pensons qu'une collectivité comme la Ville de Grenoble doit accompagner et soutenir les initiatives citoyennes et associatives, et non les remplacer par des projets municipaux.

2.2. Rendre les habitant·es co-décisionnaires dans les instances de décision des 11 Maison des Habitant·es (MDH) de la ville

Les MDH ne doivent pas être contrôlées par une hiérarchie municipale verticale : agent·es, directeur·ices, et élu·es ne doivent pas disposer d'un pouvoir supérieur à celui des associations et des habitant·es impliqué·es. Nous souhaitons réorganiser la gouvernance des MDH en co-gestion habitante et autonomie associative.

2.3. Répartir et décentraliser la vie culturelle

Supprimer la Fête des Tuiles et réorienter les 400 000 € de son budget vers des événements ancrés dans les quartiers, pensés et portés par leurs habitant·es et les acteurs culturels et socioculturels (voir partie *Culture*).

2.4. Charte des libertés associatives

Soutenir la création de l'observatoire des libertés associatives pour reconnaître l'indépendance des acteurs associatifs et protéger les libertés associatives.

Les dynamiques culturelles et associatives de Grenoble sont foisonnantes et d'une richesse incroyable. Elles participent à la vie politique et à l'animation du lien social. Dans une vision municipaliste et d'éducation populaire, nous pensons qu'une collectivité comme la ville de Grenoble doit accompagner et soutenir les initiatives citoyennes et associatives, pas les remplacer. Nous souhaitons limiter les gestions municipalisées de certains événements, structures culturelles et socioculturelles.

Nous ne voulons plus considérer les acteurs culturels comme des prestataires de services mais les inclure dans une vision plan globale du territoire. Le territoire ne se développe pas que de manière économique mais aussi grâce aux bénévoles, aux actions des associations et de l'éducation populaire. Nous parlerons volontiers de développement culturel !

La culture ne se réduit pas à l'accès et à la consommation artistique mais doit s'élargir à tout ce qui permet à chacun, individuellement ou collectivement, d'appréhender le monde, pour se construire et agir. La participation de tous et toutes à la culture contribue à la formation du citoyen et constitue un garant pour la démocratie.

Il s'agit de créer les conditions d'une culture non pas administrée mais citoyenne, c'est-à-dire d'une prise en charge de la culture par ceux à qui elle est destinée. Le développement culturel prend en compte toutes les disciplines artistiques et culturelles ainsi que les droits culturels*.

Avec le Grenoble Alpes Collectif, nous défendrons des politiques culturelles détachées des intérêts politiques. A l'heure où la censure et le contrôle deviennent courants par des élu-es de droite comme de gauche, nous aurons des élu-es attaché-es à la liberté d'expression, aux différentes sensibilités et la pluralité des opinions, des libertés et indépendances associatives.

Nous soutiendrons un multiculturalisme respectant les identités et les cultures de chacun et nos élu-es auront le courage de défendre les acteurs associatifs et les artistes.

Financements

3.1. Supprimer certains événements culturels ou événementiels municipaux existants

Comme la Fête des Tuiles, la Biennale des Ville en Transition) et de réorienter les financement vers des événements ancrés dans les quartiers, pensés et portés par leurs habitant-es et les acteurs culturels et socioculturels. Laisser la liberté aux acteurs culturels de créer des événements d'ampleur sur le territoire sans les estampiller / récupérer par la ville de Grenoble. Nous nous engageons à ne créer aucun nouvel événement culturel, afin de soutenir les initiatives portées par les habitants et la société civile.

3.2. Maintenir le budget culture de la mandature précédente au moins à son niveau actuel.

3.3. Instaurer, pour les subventions dépassant 50 000 €, des critères d'intérêt général à respecter : maillage territorial, actions culturelles, partenariats, programmation locale, bien être salarial, etc.

3.4. Financer des événements culturels dans les quartiers.

Nous souhaitons permettre aux petites structures / collectif d'habitants des quartiers de demander des aides jusqu'à 3 000 € pour mener à bien leur événement à destination des habitants.

3.5. Sortir au maximum des logiques d'appels à projets

Donc des événements créés par la municipalité et bi-annualiser voire tri-annualiser certains financements de manière plus systématique : artistes, structures ou événements structurants du territoire.

3.6. Soutenir la création avec une augmentation de l'enveloppe à 2 500 € au lieu de 1 500 €.

3.7. Accompagner une transformation de l'usage du Centre National d'Art Contemporain- Magasin des Horizons.

Organisation de la politique culturelle de la ville

3.8. Mettre en place des formations systématiques pour les élu·es et agent·es municipaux aux droits culturels.

Il s'agit d'un enjeu démocratique fort : garantir la liberté d'expression, prévenir la censure artistique et lutter contre toutes les formes de discriminations — qu'elles soient géographiques, religieuses ou socioculturelles. Mais surtout, c'est une façon d'affirmer que la culture n'est pas un luxe ou une vitrine, c'est un droit fondamental et un outil d'émancipation. Former celles et ceux qui ont du pouvoir de décision, c'est s'assurer que ce pouvoir ne bride pas la créativité, mais qu'il l'accompagne, la respecte et la protège.

3.9. Relancer un groupe de travail sur les politiques de la nuit en lien avec la police, les acteurs socio-éducatifs, de solidarités, les acteurs culturels, les habitants.

3.10. Prendre le temps de rencontrer tous les acteurs pour sonder leur besoin et les remettre autour de la table.

Liberté de création / autonomie

3.11. Créer un fond de soutien de 10 000 €/an pour les structures associatives qui subissent de la censure.

Cela permettrait surtout de limiter l'autocensure, qui est elle-même créée par la peur des pressions politiques.

3.12. Accompagner et soutenir les cultures dites populaires comme le hip-hop ou les arts dans l'espace public, non pas en remplaçant les acteurs dans l'organisation d'événements mais en donnant les moyens aux structures de développer leurs propres projets.

Pour cela, nous défendrons la création d'un pôle hip-hop à l'échelle métropolitaine porté par différentes structures, collectivités et artistes, mais aussi nous donnerons plus de moyens pour la création d'un centre national des arts de la rue et de l'espace public qui s'avère indispensable pour répondre à une évolution de ces disciplines sur notre territoire.

3.13. Soutenir la création et le maintien des projets transversaux comme le Barathym, la Papothèque, Solexine, l'Art Tendre ou encore Beyti ma maison.

Nous soutiendrons au maximum la création de lieux gérés par les habitants du territoire qui ont un projet d'intérêt collectif (ex : Papothèque, Solexine, Osmose).

3.14. Détacher l'éducation artistique et culturelle des aides à la création, ce n'est pas parce qu'on est artiste qu'on sait faire de la pédagogie culturelle.

Jeunesse

3.15. Donner la possibilité à tous les jeunes des écoles maternelles / élémentaires de la ville d'aller voir au moins un spectacle par an.

3.16. Maintenir et soutenir d'avantages les MJC et les structures de jeunesses indépendantes pour mener des projets culturels.

Métropole

3.17. Transformer les 10 jours de la culture pour sortir de la logique de catalogue d'artistes mais aller essentiellement vers plus d'accompagnement des petites villes de l'agglomération.

3.18. Donner une compétence culture à la Métropole pour financer des événements structurants du territoire.

“L’éducation populaire, de par ses méthodes, place les personnes au cœur de leurs apprentissages. Elle s’attelle à développer un savoir en partant des situations, des expériences, des questionnements et des connaissances de chacune et chacun. En mettant en place un cadre de réflexion collective sans positionnement hiérarchique d’un détenteur ou d’une détentrice du savoir, l’éducation populaire a pour objectif de permettre l’émancipation, l’accès aux savoirs, à la culture et de faciliter l’exercice de la citoyenneté.” - Ceméa.

Grenoble a une longue histoire d’éducation populaire et les derniers mandats ont été marqués par la municipalisation de nombreuses structures gérées jusque-là par des associations. Pour le GAC, cette logique, qui a pu être pensée pour limiter des phénomènes de clientélisme ou de précarité, a modifié la gestion quotidienne vers une logique plus administrative et moins en phase avec les besoins et l’esprit d’initiative des habitants et habitantes de Grenoble.

Nous souhaitons considérer l’éducation populaire comme un véritable partenaire du développement de la citoyenneté et de l’émancipation des individus, et pas seulement dans une perspective de politique jeunesse. Choisir la voie du partenariat éducation populaire / collectivité est un choix politique qui vise avant tout le renforcement de la citoyenneté et donc de la participation des habitants et habitantes à la vie publique, à l’engagement démocratique.

Cette alliance aura pour objectif de construire ensemble les voies démocratiques fortement menacées aujourd’hui et de contribuer collectivement au développement culturel social du territoire.

Nous partageons la conviction partagée que l’éducation populaire est une affaire « du peuple par le peuple » et est bien plus qu’une démarche ou qu’une méthode. C’est ce qui à travers l’émancipation de tous et toutes vise à construire un société plus juste, plus solidaire et plus responsable, surtout dans une période de montée inquiétante du fascisme.“

4.1. Faire un diagnostic partagé des actions, acteurs du territoire en matière d'éducation populaire et établir un *plan de développement* du territoire.

Ce diagnostic, nous voulons qu'il se fasse avec un maximum de structures, formelles et informelles, qui peuvent se réclamer de l'éducation populaire, notamment celles qui font de l'éducation populaire sans le savoir. L'objectif sera de faire l'état des lieux des difficultés rencontrées, de la complémentarité des acteurs, de provoquer l'interconnaissance, de converger vers une définition partagée de l'éducation populaire, d'identifier les besoins et de fixer les ambitions à court et moyen termes. Nous souhaitons aussi que cela aboutisse à la rédaction d'une **Charte du partenariat** qui va bien au-delà de toutes les Chartes d'engagement réciproque en vigueur ou en cours de réalisation.

Une fois le diagnostic effectué, chaque structure sera invitée à concevoir un **plan de développement** à cinq ans : objectifs de développement de son action et les moyens que cela demande (renforcement professionnel, moyens techniques, budget de fonctionnement, sécurisation des financements, etc). L'ensemble de ces plans de développement donnera une vision globale et cohérente et permettra de mieux orienter les financements.

4.2. Soutenir les initiatives locales pour dispenser des formations le soir, avec une tarification sociale et de la garde d'enfant.

L'éducation populaire est un pilier de la démocratie, elle est l'organe qui émancipe les habitant-es et lutte contre le déterminisme social. Ce n'est pas une éducation au rabais, ce sont des formations de qualité, avec un choix de parcours co-décidé par les habitant-es.

4.3. Créer deux autres structures similaires à l'Art Tendre dans Grenoble (éducation artistique et scientifique pour les 0-6 ans à la Villeneuve).

4.4. Soutenir financièrement des actions qui permettent de développer l'expression et le sens critique des citoyen·nes.

Exemple : ATTAC, Mix'Arts, Collectif C Nous – Centre ressources hip-hop – Culture & Droit, le Prunier Sauvage, Beyti ma maison, Solexine, ...

Violences, trafics, sentiment d'abandon, mais aussi méfiance grandissante entre habitant·es et forces de l'ordre... Depuis des décennies, les réponses à ces problématiques reposent sur plus d'armes, plus de caméras, plus de répression. Pourtant, cette logique n'a pas réglé les problèmes. Elle a même souvent produit l'effet inverse : plus de défiance, plus de tensions, et toujours plus de drames. Au GAC, nous refusons donc la fuite en avant sécuritaire, coûteuse et inefficace, qui alimente la méfiance entre habitant·es et forces de l'ordre. Notre conviction est simple : la sécurité n'est pas seulement l'affaire de la police, mais de toute une ville, de tous ses acteurs sociaux, éducatifs, judiciaires et associatifs. Il faut donc construire des politiques de sécurité avec les habitant·es, les associations et les professionnel·les de terrain, tournées vers plus de prévention.

5.1. Créer une Veille de sécurité citoyenne et policière afin de retisser le lien entre habitant·es et police.

Elle sera formée de groupes locaux réunissant citoyen·nes, associations, éducateur·ices, magistrat·es, pompier·es, policier·es. Leur mission : établir un dialogue régulier et formuler des propositions concrètes adaptées à chaque territoire de manière indépendante et collégiale.

5.2. Former : une police municipale de proximité et exemplaire

- Une police municipale de proximité : patrouilles pédestres, équipes de quartier qui connaissent les habitant·es et travaillent au quotidien à retisser du lien.
- Une police municipale exemplaire : formée sur les stratégies de prévention et sur les luttes contre toutes formes de discriminations et de violences.

5.3. Soutenir la prévention spécialisée

Un logement digne, adapté et accessible pour toutes et tous.

Le logement est traité comme un placement financier, un simple bien mercantile, créant une tension tant sur la disponibilité que sur les prix. Les locataires sont en première ligne des conséquences néfastes du manque de régulation de ce marché :

- Nombre de logements en location indignes.
- Les situations de non-recours au droit des locataires et d'abus des propriétaires sont beaucoup trop nombreuses.
- Les locataires de logement social sont "prisonnier-es" de leur logement en raison de la difficulté à changer de logement social. Ils et elles vivent trop souvent dans des logements inadaptés.

Lutter contre les logements vides, c'est pallier le manque de logements, limiter l'étalement urbain, diminuer la mainmise sur la demande. Faciliter l'accès à la propriété, c'est interrompre le cercle vicieux dans lequel la propriété reste dans les mains de quelques-un-es. Instaurer des gardes-fou en régulant, c'est compenser les effets du marché sur les prix, garantir un logement à tous et toutes.

6.1. Réaliser un grand inventaire des logements vides et appliquer scrupuleusement la taxe sur les logements vides et friches commerciales.

Mise à disposition de la société civile organisée les informations sur le foncier public commercial vacant.

6.2. Utiliser l'encadrement des loyers, le permis de louer et rénover les logements sociaux pour lutter contre les situations indignes et les abus.

6.3. Proposer des logements à l'achat en Bail Réel Solidaire.

Le Bail Réel Solidaire est un dispositif de facilitation d'accès à la propriété, grâce à la dissociation du prix du terrain et de celui du bâti. Il permet à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement neuf à un prix abordable. Des critères d'éligibilité permettent de s'assurer que le dispositif touche sa cible, y compris lors de la revente.

6.4. Faciliter l'accès au droit en collaboration avec les acteurs locaux notamment avec des "équipes juridiques mobiles".

6.5. Réguler les locations touristiques.

Par exemple, en utilisant la loi *anti-Airbnb* de 2025 : obligation de déclaration en mairie pour toute location meublée de tourisme, régulation du nombre de logements loués en Airbnb sur la commune, limitation de la période de mise en location à 90 jours par an maximum, amendes administratives.

6.6. Dans l'objectif de zéro personne à la rue, transformer les bureaux inoccupés en hébergements d'urgence, réquisitionner au besoin.

6.7. Soutenir les acteurs de l'habitat participatif

Faciliter les projets d'habitat participatif en soutenant les démarches d'accession au foncier pour promouvoir d'autres façons d'habiter et promouvoir ces démarches au sein des bailleurs publics.

Le dérèglement climatique est responsable de canicules de plus en plus fréquentes et intenses, majorant ainsi les îlots de chaleur urbains, avec des températures plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales environnantes, et un piégeage de la chaleur en ville. On constate par ailleurs que les projets d'urbanisme offrent pour l'instant une faible participation aux habitant·es.

Or, l'urbanisme est un levier d'action pour :

- Diminuer les îlots de chaleur par la végétalisation pour rafraîchir la ville, gérer les eaux pluviales
- Rendre la ville plus inclusive et repenser la ville pour les enfants, les femmes, les personnes en situation de handicap
- Améliorer la qualité de vie des habitant·es, notamment via l'architecture, la beauté, confort et l'accueil des espaces publics
- Diminuer les inégalités entre les différents quartiers, et créer du lien entre quartiers
- Rendre les habitant·es acteurs et actrices des changements qu'ils et elles souhaitent pour leur ville.

Nous souhaitons travailler ces cinq enjeux avec la population pour que les premiers et premières touché·es aient leur mot à dire sur les grandes orientations politiques en matière d'urbanisme.

7.1. Créer une assemblée citoyenne décisionnaire pour décider du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il définit les orientations générales d'aménagement et de développement durables. Cette assemblée sera constituée d'habitant·es tirées au sort, de mineurs, d'élu·es et d'agent·es municipaux·ales. Elle vise à donner la place aux habitant·es pour décider des grandes orientations et grands projets d'urbanisme pour répondre aux enjeux d'inclusivité, de réduction d'îlots de chaleur urbains et de réduction des inégalités entre les quartiers notamment.

7.2. Dans les projets d'aménagements, associer l'utilisateur et les habitants dans la création du projet, sa construction et son usage,

Pour qu'il corresponde à l'intention ou qu'il soit amélioré, mettre en place de la maîtrise d'usage. Par exemple, l'aménagement d'une rue impliquerait les habitant·es, les éventuels commerçants ainsi que les clients de ces commerces.

7.3. Créer un numéro de téléphone pour signaler les déchets et encombrant sur la voie publique avec une démarche simplifiée et une option non numérique.

7.4. Favoriser la mise en place du mobilier urbain pour faciliter le respect du code de la route par les vélos (repose pieds aux feux, poubelles adaptées, ...).



L'essentiel des projets structurants pour les mobilités sont décidés au sein du SMMAG (Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise) qui est une instance lointaine si ce n'est inconnue pour de nombreux-ses citoyen-nes de la métropole. Le vice-président aux transports de la métropole a un pouvoir important sur le développement des grands projets de transport.

Pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et pour des intérêts en termes de santé publique, il est primordial de prioriser les mobilités actives à savoir la marche et le vélo.

Dans ce contexte, il y a aujourd'hui un réel besoin de protéger et sécuriser les piétons.

Par ailleurs, il est indispensable de développer l'offre, l'accessibilité et la fréquence des transports en commun. Les voitures individuelles occupent entre 50 % et 70 % de l'espace public des villes. Il est important de réduire cette part pour faire place à des aménagements en faveur par exemple de la gestion des eaux pluviales, de l'adaptation au réchauffement climatique (exemple : îlots de fraîcheur, arbres, ...), donner de l'espace aux mobilités actives.

8.1. Organiser une assemblée populaire sur les projets de transports structurants afin de construire le Plan de mobilité (PDM) 2030-2040.

Sur plusieurs weekends cette assemblée de personnes tirées au sort (sur l'échelle du SMMAG avec des personnes de la métropole et spécifiquement de Grenoble) avec les services et les élu-es aura trois objectifs :

- Déterminer les grands projets de transports financés par le SMMAG à l'horizon 2035 et les orientations en termes de parts des différentes mobilités (PDM).
- Déterminer l'évolution de la place du trafic automobile à l'échelle de la métropole Grenoble Alpes.
- Construire le plan de circulation à l'échelle de la ville de Grenoble : définir le tracé des zones piétonnes, le tracé des pistes cyclables, les rues à sens unique, les voies de bus réservées, ...

Apaiser la circulation en ville

8.2. Clarifier les vitesses de circulation maximales autorisées

Zones 30 pour les voitures, adopter une signalétique pour les vitesses limites sur les pistes cyclables (vélos et trottinettes) : en résumé, plaider pour une ville apaisée, où l'on se déplace moins vite et moins dangereusement.

8.3. Créer de réelles pistes cyclables dans l'hyper-centre, clairement différenciées des espaces piétons.

8.4. Faire évoluer les carrefours où il y a eu des accidents graves de cyclistes ces dernières années.

Poursuivre la promotion du vélo comme mobilité douce

8.5. Maintenir les aides à l'achat d'un vélo au niveau le plus haut.

8.6. Faciliter l'accès à l'école du vélo pour tous et toutes.

Développer les transports en commun dans une logique de justice sociale et écologique

8.7. Abandonner le projet de métrocâble

Pour donner au SMMAG un budget suffisant pour les autres projets de transport structurants (tram, ...).

8.8. Mettre en place une carte unique et une application unique pour l'accès à M-Vélo, aux vélos et trottinettes en libre service, aux transports en commun M-Tag, aux parkings relais, à Citiz, aux TER sur le territoire du SMMAG.

8.9. Proposer via les conseiller·es ZFE un accompagnement plus large au changement de mobilité durable aux personnes qui viennent en agence M-réseau.

Favoriser le report modal des véhicules thermiques individuels en propriété vers d'autres modes de transport

8.10. Tarification du stationnement des SUV similaire à la réglementation parisienne.

8.11. Ouvrir une négociation avec Citiz pour faciliter l'accès à l'autopartage : supprimer le coût d'abonnement et réduire le coût à l'usage.

8.12. Créer un diagnostic partagé des espaces de la ville de Grenoble utilisés par les différents types de mobilité.

Il servira de base pour prendre des décisions structurantes avec une compréhension partagée de la place réelle de la voiture en ville et des marges de manœuvre pour la plantation d'arbres afin de réduire la chaleur en ville l'été.

Plaidoyer / soutien politique

8.13. Faire un plaidoyer auprès du Département pour qu'il se désengage de l'aéroport de Grenoble dont il est propriétaire.

8.14. Soutenir politiquement l'innovation logistique vélo et véhicules électriques pendant toute la durée du mandat.

La ville de Grenoble manque drastiquement de médecins traitant·es. Aujourd'hui, d'après la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Grenoble, on compte 6 médecins pour 10 000 habitant·es à Grenoble, contre 9 pour le département. Près de 21 000 personnes n'ont pas de médecin traitant·e selon le décompte de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). D'ici 2030, selon la CPTS, 49 000 autres grenoblois·es pourraient se retrouver sans médecin traitant·e en raison de départs à la retraite.

Les personnes atteint·es de maladies chroniques (diabète, pathologies psychiatriques, surpoids et obésité chez les enfants) sont plus représenté·es dans les QPV (Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville). Ce sont aussi les habitant·es des QPV qui consultent le moins.

Le taux de pauvreté de la population grenobloise est de 21 % contre 15 % à l'échelle nationale. 40 % des familles grenobloises allocataires sont des familles qui vivent sous le seuil des bas revenus (la moyenne est de 31 % à l'échelle nationale). Ce chiffre est encore plus élevé pour les familles monoparentales et atteint 60 %. Le nombre de ménages accompagnés par le CCAS de Grenoble ou aidés financièrement est en hausse. Les personnes privées de logement stable ne sont pas comptabilisées dans les statistiques et le non-recours aux droits est un véritable frein à l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Les Centres Communaux d'Action Social (CCAS) sont des acteurs majeurs de la mise en place de la politique de l'action sociale des communes. Celui de Grenoble est conséquent et moteur dans l'innovation sociale. Le CCAS de Grenoble déploie son action dans trois champs principaux de l'action sociale : la Petite Enfance, les Personnes Âgées et la Lutte contre la pauvreté et la précarité. Le travail mené par les agent·es est essentiel et requiert *a minima* un maintien des subventions pour continuer son action.

L'action sociale passe aussi par le soutien aux associations de solidarité. D'après le rapport de septembre 2025 de la Fédération des acteurs de la solidarité, la baisse des subventions occasionne une forte dégradation de trésorerie pour les structures et génère un risque majeur de défaillances de nombreux acteurs voire une fermeture de certaines structures.

Santé

Action sociale

Nos propositions sur la santé

9.1. Soutenir financièrement le dispositif Médecins Engagés de la CPTS de Grenoble

Pour permettre une orientation au cas par cas, selon les critères de vulnérabilité, vers des médecins traitant·es, vers des campagnes de vaccination ou des dispositifs ciblés comme les bilans de prévention pour les plus de 60 ans. Aider les personnes à s'inscrire sur le site de la CPTS pour rechercher un·e médecin traitant·e (par exemple via guichet dans les MDH et dans le tiers lieu).

9.2. Favoriser l'installation de nouveaux·les médecins

Aide à la mise en conformité des locaux pour faciliter l'installation (rampes PMR, ascenseurs).

9.3. Inciter les professionnel·les de santé à se former au repérage des violences sexistes et sexuelles, aux premiers secours en santé mentale, à la grossophobie, au racisme dans le soin, au soin des personnes LGBTQIA+, en faisant le lien avec des associations local·es ou national·es.

9.4. Mettre à disposition des locaux et soutenir l'ouverture de centres de santé autogérés et de Maisons de Santé Pluriprofessionnel·les (MSP) selon les besoins exprimés par les assemblées de quartiers (voir 1.3).

9.5. Développer la présence de médiateur·rices en santé dont le rôle est l'accompagnement à l'accès aux droits, au choix d'une mutuelle et finalement l'accès aux soins de santé. Iels exercent actuellement dans les Maisons Des Habitant·es (MDH).

Il semble intéressant de les rendre mobiles pour rencontrer les usager·ères qui ne se rendent pas en MDH (permanence dans les Maisons de Santé par exemple).

9.6. Former des ambassadeurs et ambassadrices de santé

Habitant·es bénévoles formé·es pour relayer de bonnes pratiques de santé : sommeil, alimentation, lien social, activité physique.

Santé

Action sociale

9.7. Soutenir l'ouverture d'un tiers lieu de santé sur le territoire de la ville (mise à disposition d'un espace dédié).

Le tiers lieu de santé se veut un lieu :

- de ressource pour les aidant-es et les patient-es et de redirection vers les structures existantes
- de soutien et de rencontre pour les professionnel·les de santé
- d'actions de prévention et de promotion de la santé mentale
- de rencontre et de vie pour favoriser les liens sociaux
- d'élaboration de projets de soin portés par les habitant-es.

9.8. Maintenir les financements pour les ateliers d'Éducation Thérapeutique des Patient-es (ETP) via le financement de la MRSI (Maison Ressource Santé en Isère) et des centres AGECSA (Association de Gestion des Centres de Santé de Grenoble).

9.9. Poursuite du Conseil Local en Santé Mental (CLSM)

Coordination des acteurs du territoire impliqués dans les parcours de santé mentale pour définir et mettre en œuvre des politiques et des actions locales permettant l'amélioration de la santé mentale.

9.10. Maintien et développement des Lieux d'Écoute et de Paroles (consultation psychologique gratuite, individuelle et anonyme).

9.11. Formation premiers secours en santé mentale au collège et lycée et présentation des lieux ressources de la ville.

9.12. Maintenir les financements pour la santé scolaire

9.13. Soutenir la création d'une halte soins addictions

Pour encadrer et limiter les risques (accès à du matériel de prévention : seringues propres, tests de dépistage, naloxone), apporter du soutien au consommateur·rices et organiser des soins si besoin.

Santé

Action sociale

Nos propositions sur l'action sociale

9.14. Garantir la participation effective des personnes en situation de précarité dans chaque assemblée citoyenne prévue pour s'assurer que le point de vue des personnes précaires soit bien pris en compte.

Cette mesure implique d'avoir au moins un·e agent·e dédié·e à l'invitation, l'intégration et la mise en confiance de personnes concernées.

9.15. Inclure des “jeunes” entre 16 et 18 ans dans des assemblées citoyennes pour avoir leur perspective (exemple : la priorité qu'ils et elles peuvent donner à la santé mentale).

9.16. Créer un collège consultatif de personnes accompagnées (sous entendu accompagnées par le CCAS donc usager·ères) dans le conseil d'administration du CCAS (à parts égales avec les élu·es et membres nommé·es).

Actuellement le CA du CCAS est composé de huit élu·es du conseil municipal dont des élu·es de l'opposition, plus huit représentant·es de la société civile nommé·es par le/la maire (4 expert·es et quatre issu·es d'associations vieillesse / personnes en situation de précarité / famille / handicap). Un nouveau CA est désigné à chaque nouvelle mandature de maire.

9.17. Soutenir le prolongement de l'expérimentation territoire zéro non recours pour repérer, informer et accompagner les personnes dans leurs accès aux droits (secteur 6 et domiciliées au CCAS) (ville/CCAS).

9.18. Soutenir politiquement le déblocage des renouvellements des titres de séjour auprès de la préfecture en soutenant l'association “bouge ta pref”.

9.19. Soutien renforcé aux familles monoparentales.

Nous nous assurerons que dans l'ensemble des tarifications solidaires de la ville (crèches, périscolaire, cantines), le mode de calcul définisse un tarif toujours accessible aux familles monoparentales. Nous prendrons en compte les revenus récents en cas de séparation (par exemple demander de fournir un justificatif de ressources datant du mois dernier plutôt que de l'année précédente). Nous excluons ou plafonnerons la pension alimentaire et certaines prestations sociales de l'assiette des revenus pris en compte pour les tarifications.

Le changement climatique affecte Grenoble avec des pics de températures estivales de plus en plus nombreux. En 2024, jusqu'à 46 °C ont été relevés et d'ici 2050 la ville pourrait connaître jusqu'à 43 jours de canicule par an. Chaque grenoblois-e l'a déjà ressenti : les températures estivales peuvent grimper haut et rester hautes en ville. Dans les prochaines décennies, les températures moyennes et les canicules vont augmenter. Il est impératif de repenser la ville et les activités urbaines pour y faire face.

La baignade urbaine, bien que largement insuffisante, est l'un des moyens de donner un accès à la fraîcheur à tous et toutes. Elle ne nécessite ni matériel ni technique spécifique (contrairement au canoë, paddle etc.). Elle est aussi une alternative à la prise d'assaut de la montagne et des lacs de montagne, dont les écosystèmes subissent de fait une forte pression.

10.1. Aménager un site de baignade sécurisé urbaine dans l'Isère

Ce projet s'inscrit dans la lignée des projets de réaménagement des berges de l'Isère menés par la Ville et de la réflexion entamée par la Ville qui a commandé en 2025 une étude "Grenoble et ses rivières, vers des baignades possibles et désirables".

Le choix du site sera réalisé parmi les sites pré-identifiés par l'étude en concertation avec des usager-es de l'Isère (clubs de canoë-kayak, etc.), des habitant-es, EDF (pour la prise en compte des contraintes liées aux lâchers d'eau des barrages, le SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère). Le type d'aménagement sera également décidé de manière concertée (aménagements légers type pontons, mise en place d'un bassin, aménagement d'un espace "plage", surveillance de la baignade, etc.).

La Ville aura la charge de :

- Aménager et sécuriser la zone selon le projet retenu
- Définir et faire la publicité des conditions d'usage.

10.2. Poursuivre la désimperméabilisation des sols et la végétalisation

partout où c'est possible techniquement (par exemple sur les places de parking, cours d'écoles, rues...), afin d'apporter plus de fraîcheur face à l'accumulation de chaleur du milieu urbain et de permettre au sol d'absorber l'eau en cas de précipitation.

Adaptation au changement climatique et fraîcheur en ville

10.3. Poursuivre le développement d'îlots de fraîcheur dans tous les quartiers (parcs, brumisateurs, fontaines, zones ombragées, ...).

10.4. Installer des mobiliers urbains adaptés comme des bancs, des parasols, des abris et zones ombragées.

10.5. Favoriser l'ouverture sur des horaires étendus de certains lieux frais en période de forte chaleur ou chauffés en hiver (piscines, musées, locaux communaux, bibliothèques, médiathèques, ...) et y aménager des espaces dédiés au repos.



Le Grenoble Alpes Collectif défend le droit de toutes et tous à avoir accès à une alimentation saine, variée et de qualité, notamment dans le contexte actuel de hausse des prix et du coût de la vie. Bien manger ne devrait pas être un luxe !

Actuellement, la production alimentaire du territoire de la métropole permet de couvrir 2 % des besoins des habitants du territoire. Cela met en lumière la nécessité de soutenir le développement des circuits courts et de la production agricole des territoires voisins, afin de soutenir la résilience alimentaire de notre territoire.

Soutenir la production alimentaire locale passe avant tout par le soutien aux agriculteur·ices, notamment pour l'accès à des terres agricoles pour celles et ceux qui souhaitent s'installer et le maintien des terres agricoles face aux pressions foncières de l'urbanisation.

Nous souhaitons mettre en œuvre tous les moyens dont nous disposons pour favoriser la production locale et permettre à tous les habitant·es d'avoir accès à une nourriture de qualité et choisie !

Poursuivre le chemin vers des cantines scolaires exemplaires

11.1.. Viser une restauration scolaire avec 100 % de produits bio et augmenter la part de produits locaux dans les cantines primaires et maternelles à l'horizon 2030.

Pour une alimentation durable, de circuits courts et de solidarité économique, où l'argent dépensé par la collectivité profite aux acteurs locaux.

11.2. Remplacer les barquettes en plastiques par des bacs en inox pour le transport des repas entre la cuisine centrale et les cantines des écoles.

L'utilisation de bacs en inox (lavables, durables) permet de réduire le risque de contamination des aliments par des substances qui migrent du plastique lors de la réchauffe, et de réduire les déchets.

11.3. Limiter l'utilisation d'ingrédients industriels "tout prêts" à la cuisine centrale en faveur du "fait maison".

Pour conserver le goût des aliments bruts et leur valeur nutritionnelle, et redonner du sens au métier de cuisinier en cantine scolaire.

11.4. Poursuivre le travail sur l'amélioration de l'offre végétarienne afin qu'elle plaise aux enfants.

11.5. Intégrer dans le cahier des charges de la restauration collective l'interdiction de se fournir en produits issus des colonies israéliennes et en bananes des Antilles.

11.6. Inviter les parents d'élèves à venir manger à la cantine une fois par an.

Cela leur permettra de découvrir les lieux, ce que les enfants mangent et de pouvoir participer au rôle pédagogique des repas (expliquer l'importance d'une alimentation variée, etc.).

Permettre à tous les habitants d'avoir accès à une alimentation de qualité et lutter contre la précarité alimentaire.

11.7. Expérimenter un petit déjeuner gratuit dans 100 % des écoles en REP (Réseau d'Education Prioritaire) de Grenoble, soit environ 3 450 élèves, pour permettre à tous les élèves de commencer la journée dans de bonnes conditions. En moyenne, en France, 13 % des élèves de primaire des écoles classées REP arrivent à l'école le ventre vide le matin.

11.8. Pérenniser le soutien de la Ville aux structures de lutte contre la précarité alimentaire par l'accompagnement pour l'accès à des locaux (de cuisine, de stockage, etc) et la mise à disposition de locaux appartenant à la Ville.

Plusieurs structures d'aide alimentaire permettent aux publics en situation de précarité alimentaire d'accéder à de la nourriture : épiceries solidaires (Episol, Le Rayon qui est destinée spécifiquement aux étudiants), distribution de colis alimentaires, maraudes (Croix Rouge, Secours Catholique, Secours Populaire, AMICI - Samu Social, etc.). À court et moyen terme, l'action de ces structures, associatives pour la plupart, est essentielle.

11.9. Proposer aux personnes suivies par le CCAS des ateliers cuisine, dans les cuisines des MDH qui en sont équipées, suivis de repas partagés, notamment pour les personnes qui ne disposent pas d'équipement chez elles.

Ces ateliers seront animés par des professionnel·les du CCAS. Ils permettront d'avoir un accompagnement de professionnel·les (diététicien·nes notamment) mais aussi aux différent·es participant·es de partager leurs recettes, dans une logique d'échange et d'apprentissage mutuel. Ces ateliers seront complémentaires des initiatives existantes (Cuisine sans frontières à la MDH Chorier-Berriat, La Pirogue MDH Abbaye, etc.) et une attention sera portée à ne pas leur faire concurrence.

11.10. Soutenir différentes expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation (SSA), portées par les acteurs locaux, pour toucher le plus grand nombre.

Nous soutenons le principe de la SSA et nous proposons :

- De réaliser un bilan à l'issue des trois années de l'expérimentation avec toutes les structures ayant participé à la démarche (dès la phase de co-construction en 2023), les porteurs de l'expérimentation et les habitant·es impliquées, afin de réajuster le positionnement de la Ville pour la poursuite de l'expérimentation
- De poursuivre le soutien de la Ville aux expérimentations de Sécurité Sociale de l'Alimentation, en soutenant une multiplicité d'initiatives dans une logique de collaboration et de partage plutôt que de mise en concurrence des structures, loin des logiques politiciennes et de communication
- D'affirmer que financer des expérimentations de SSA ne donne pas à la Ville le droit de décider ou d'orienter leur fonctionnement. Nous veillerons à ce que nos élus respectent cette "non interférence" dans les projets portés par les associations et habitant·es.

Soutenir la production agricole locale et la vente en circuits courts

11.11. Lutter contre l'artificialisation des terres agricoles :

- Proposer d'inscrire dans les documents d'urbanisme une limite d'artificialisation des terres agricoles de 300 ha d'ici 2050 (soit 12 ha par an, contre 30 ha / an dans le PLUi actuel).
- L'objectif est de conserver une plus grande surface agricole utile et de protéger les terrains agricoles soumis à une pression foncière.
- Poursuivre et renforcer la stratégie d'intervention foncière portée par la Métropole. Cette stratégie permet d'acquérir des terres, de favoriser l'installation des jeunes agriculteurs, pour qui l'accès au foncier est souvent le principal frein à l'installation et de lutter contre l'agrandissement des exploitations et la spéculation foncière.

- Mobiliser l'Obligation Réelle Environnementale comme outil de protection du foncier et de la biodiversité.
- Sur la base du volontariat des propriétaires, cette protection vise à mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité et des fonctions écologiques.

11.12. Valoriser les espaces de vente de produits locaux par la communication et la mise à disposition d'espaces.

Communiquer davantage sur les espaces de vente existants (espaces de convivialité, animations, événements) et faciliter l'accès à d'autres espaces de vente pour les producteurs qui en ont besoin (lieux pour les AMAPs, lieux réservés sur les marchés, etc.).

Favoriser le lien social par l'alimentation, notamment à l'échelle des quartiers

11.13. Mettre en place un "repas de quartier" un week-end par mois avec

- participation d'un ou plusieurs élu·es du quartier ou de la Ville
- un temps de cuisine collectif pour les habitants qui souhaitent participer.

Afin de favoriser la rencontre entre habitant·es d'un quartier et la convivialité par le partage de recettes, de temps de cuisine et de dégustation, nous proposons d'expérimenter, un samedi par mois, un "repas de quartier" par MDH : temps de cuisine collectif puis buffet ouvert à tous les habitant·es souhaitant participer.

11.14. Faciliter l'accès aux cuisines des MDH aux associations et collectifs informels d'habitants, en lien avec la reprise en main des MDH par les habitants et acteurs des quartiers.

Les maisons des habitant·es doivent redevenir de véritables lieux de vie de leurs quartiers, co-gérées par les habitant·es et les associations du quartier. Nous souhaitons que les cuisines présentes dans certaines MDH puissent être utilisées facilement par les associations et collectifs d'habitant·es des quartiers. Cela sans compromettre les activités qui utilisent déjà les cuisines : restaurant la Pirogue à la MDH Abbaye, Cuisine sans Frontières à la MDH Chorier-Berriat, etc.

À Grenoble, environ 4 400 personnes ne possèdent pas de domicile personnel dont 940 mineurs, au 1er septembre 2024. Parmi elles, « 1 000 sont à la rue, dont 240 enfants », indique Céline Deslattes.

12.1. Créer une Maison de l'Hospitalité, lieu unique d'accueil inconditionnel et déspecifié

Un lieu ouvert à toutes et tous, sans condition de statut, pour accéder à des services essentiels : douches, repos, information sociale et juridique, accès au numérique, accompagnement. Un espace non stigmatisant, pensé pour favoriser la rencontre et le lien, où une personne exilée, un étudiant ou une personne sans domicile sont accueillis à égalité.

La Ville assume ce choix politique face aux carences de l'État et en fait un pilier de la solidarité grenobloise.

Exemple : l'ancienne Chambre de Commerce et d'industrie, préemptée en 2020 pour huit millions d'euros par la Métropole, aujourd'hui siège de la métropole avant son (re)déménagement prévu fin 2027, pourrait être reconfigurée en une telle Maison de l'Hospitalité, et quel symbole.

12.2. Soutenir le Plaidoyer pour un accueil local inconditionnel, porté par Modus Operandi et soutenu par près de 50 organisations

Ce plaidoyer affirme le droit fondamental à la liberté de circulation et d'installation, et défend un accueil inconditionnel des personnes exilées, fondé sur la dignité, la solidarité et l'égalité des droits. Il appelle à dépasser la gestion sécuritaire et humanitaire de la migration pour construire des politiques locales durables de cohabitation et d'autonomie. Les collectivités territoriales y sont invitées à jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre concrète du droit à l'accueil, à travers le logement, l'accès aux droits sociaux et la participation démocratique. Enfin, le texte valorise la coopération entre institutions, associations et citoyen·nes pour bâtir une société réellement hospitalière et inclusive..

12.3. Faire du logement le levier central de l'accueil, de l'urgence à l'autonomie

- Faciliter l'accès aux logements sociaux pour les ménages à faibles revenus (pas uniquement pour les très faibles revenus), afin de libérer durablement des places d'hébergement d'urgence et créer un cercle vertueux.
- Réaliser un grand inventaire des logements vides et appliquer scrupuleusement la taxe sur les logements vides et friches commerciales.
- Engager un travail avec la Métropole pour obtenir les leviers nécessaires, y compris la réquisition lorsque c'est possible.

12.4. Associer les personnes concernées à la définition des politiques d'accueil

- Permettre aux personnes exilées d'intégrer des jurys citoyens intégrant les personnes exilées.
- Reconnaître leur expertise d'usage et leur capacité d'agir, au-delà d'une logique de "public cible"

12.5. Soutenir et coordonner l'hébergement citoyen sans l'instrumentaliser

- Créer un espace de dialogue permanent entre la Ville, les collectifs citoyens et les associations pour identifier les besoins, partager les ressources et éviter l'épuisement.
- Apporter un appui concret : ingénierie de projet, accès à des locaux, soutien logistique, recherche de financements européens.
- Respecter l'autonomie des initiatives citoyennes tout en renforçant leur capacité à agir collectivement.

12.6. Défendre l'accès aux droits, à la formation et au travail, malgré les blocages préfectoraux et nationaux

- Déployer un accompagnement municipal à la régularisation, à l'accès au français, à la formation et à l'emploi, en lien avec le CCAS et les associations.
- Assumer une politique transversale de soin et de protection des personnes les plus précaires, y compris face aux pratiques administratives excluantes.
- Porter un plaidoyer politique clair pour la régularisation par le travail et la reconnaissance de celles et ceux qui vivent, travaillent et contribuent à Grenoble.
- Autant que faire se peut, pousser la préfecture pour rouvrir l'accès au droit aux personnes exilées. Un autre discours de l'accueil est possible, portons le partout.



Aujourd'hui, la Métropole n'est dotée que d'une seule personne chargée de mission sur les discriminations, témoignant d'une faible structuration et d'une prise en compte politique peu satisfaisante de la lutte contre les discriminations. Nous saluons toutefois l'existence de d'une cellule de veille et d'action regroupant professionnel·les, agent·es et associations qui permet d'identifier les situations de discriminations, de les qualifier et de donner suite si nécessaires.

La Ville de Grenoble ne s'est dotée d'aucun plan de lutte contre les discriminations et y alloue un budget trop faible de 55 000 €.

Nous déplorons un espace public grenoblois non inclusif. À titre d'exemples, les rares toilettes publiques sont bien souvent simplement des urinoirs et les sanitaires des lieux publics ne proposent pas de produits d'hygiène féminine.

Soutien / Juridique

13.1. Renforcer les permanences juridiques existantes et les services d'accès au droit notamment sur les discriminations ethno-raciales en augmentant les budgets.

13.2. Renforcer la Cellule de Veille et d'Actions de la métropole en lui donnant davantage de moyens humains et financiers.

13.3. Soutenir les associations de justice restaurative sur le territoire.

Renforcer les associations et les initiatives permettant de relier les juristes et les professionnels de santé pour répondre aux impacts psychologiques des discriminations et du racisme systémique (exemple : France Victime).

Education

13.4. Proposer aux écoles des cours de gestion des émotions et d'éducation à la non-violence dès la maternelle.

Proposer des formations à destinations des enseignant·es et harmoniser les pratiques.

Lutte contre les discriminations

13.5. Soutenir les structures qui travaillent sur les mémoires coloniales, historiques, sociales, ethniques.

13.6. Soutenir les associations communautaires (exemple : boycott banane chlordécone).

Accessibilité de l'hygiène

13.7. Créer plus de toilettes publiques accessibles et fermées notamment pour les femmes.

13.8. Mettre à disposition gratuitement des protections hygiéniques dans tous les lieux publics (toilettes, mairie, bibliothèques, universités, ...).

Anti-validisme

13.9. Assurer une participation réelle et une représentation effective des personnes handicapées dans toutes les instances de décisions communales.

13.10. Assurer un service d'urgence des personnes en situation de handicap, de précarité, lors de problématiques d'habitation : ascenseur en panne, etc.

13.11. Soutenir et accompagner les collectifs de soutien aux personnes handicapées.

Administratif

13.12. Faciliter les parcours de changement d'état civil en formant les administrations à l'accueil et au respect des personnes trans, non-binaires et intersexes.

Les appels d'offres de l'administration publique devraient notamment inclure des clauses de genre, prévoir des critères de parité, des mesures de conciliation, la correction de l'écart salarial et la non-ségrégation dans les sociétés soumissionnaires.

Le Grenoble Alpes Collectif souhaite créer, préserver et organiser la transition d'emplois d'avenir, humains, décents et pérennes. Nous avons à cœur de redynamiser les petits commerces de tous les quartiers de la ville, puisque c'est une préoccupation majeure à la fois des habitant·es et des commerçant·es de Grenoble. En tant que pilier de nos valeurs, l'écologie doit s'associer à cette dynamisation. Nous portons une Économie locale Sociale et Solidaire (ESS) qui respecte les contraintes écologiques et sur laquelle s'appuyer pour faire de Grenoble un territoire résilient qui vise à circulariser les flux de matières et de monnaie.

Les personnes éloignées de l'emploi doivent relever un grand nombre de défis, dans leur vie personnelle et dans leur parcours d'insertion, notamment autour de la santé physique et mentale. Nous proposons donc des mesures pour faciliter leur insertion professionnelle sur le territoire grenoblois.

Propositions transversales

14.1. Orienter la commande publique vers les structures de l'ESS

Dans toutes nos consultations, nous intégrerons des clauses sociales et environnementales fortes, comme des engagements d'emploi local et d'insertion, ou des clauses de production et d'approvisionnement local et durable pour renforcer l'impact social, économique et écologique de nos achats.

14.2. Aider les structures de l'ESS à accéder au foncier

Via des prêts de locaux, des loyers modérés, de l'aide à la recherche qui est très chronophage ...

14.3. Avoir un binôme d'elu·es référent·es dédié·es à l'insertion et l'ESS, de sorte d'avoir des interlocuteurs identifiés, et d'assurer un suivi des dossiers.

Ce binôme fera le suivi du taux de vacance, aura un engagement auprès des commerçants, artisans et parfois artistes, une fine connaissance du tissu économique et local et des partenariats avec les associations de commerçants, le souci de l'organisation urbaine du centre ville.

Économie locale, sociale et solidaire

14.4. Soutenir la mise en réseau : mettre en relation les TPE, PME et autres acteurs (exemple : associations) de l'ESS : organiser des événements, forum, etc.

14.5. Promouvoir des alternatives à la mise en concurrence, telles que les clauses favorisant les réponses collectives, la co-construction des appels à projets avec les acteurs locaux ou encore le lancement d'appels à communs.

Propositions pour l'insertion

14.6. Impliquer les personnes éloignées de l'emploi dans les réflexions, la création et la mise en place des politiques publiques d'insertion.

Afin de donner de la considération, reconnaître l'expertise d'usage, et porter des projets plus adaptés et efficaces.

14.7. Faciliter l'utilisation des dispositifs d'insertion existants pour les entreprises du territoire, qui sont souvent sous-utilisés.

Il existe des contraintes légales qui pèsent sur les entreprises mais aussi des dispositifs facilitant l'accès à l'emploi, et le travail des employé-es (exemple : reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés, RQTH). L'idée est d'informer les entreprises sur de tels dispositifs et de soutenir leur utilisation. C'est un levier pour la création d'emploi pour les publics les plus exclus.

14.8. Mettre en place un Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) à Grenoble

Il s'agit d'un projet visant à supprimer, par l'action locale, la privation durable d'emploi notamment en créant des activités utiles au territoire.

Propositions monnaie locale complémentaire (MLC)

14.9. Soutenir le développement du Cairn.

Impulser de la confiance dans cette monnaie locale. Pour donner de la force à un levier fort de transition écologique et sociale. Par exemple en organisant un événement de lancement du [e]Cairn, ("Fête du fric local", concert, ...).

Économie locale, sociale et solidaire

14.10. Fluidifier la circulation

Payer élu·es et agent·es volontaires en Cairn (une proportion de leur salaire), dans les proportions souhaitées. Accepter les entrées en cairns : piscine, M réseau, ...

14.11. La monnaie locale pour la justice sociale

Une MLC est créatrice de réseau d'entraide et de solidarité. Soutenir la mise en place de partenariat permettant des réductions dans certaines épiceries solidaires ou ressourceries, distribution de bons solidaires en Cairn face aux situations de crise, etc.

Propositions économie circulaire

14.12. Soutenir la création d'un magasin de seconde vie de matériaux (matériauthèque) à Grenoble.

Les déchets du bâtiment représentent aujourd'hui près de 70 % de la production de déchets en France. Créer une matériauthèque à Grenoble permettra de réduire la production de déchets du bâtiment à l'échelle locale, en offrant une solution de réemploi de matériaux à prix réduits pour les professionnels et les particuliers.

Propositions petits commerces

Sur un sujet qui touche à la survie économique de nombreux commerçantes et commerçants, il est en premier lieu nécessaire de rationaliser les constats.

A Grenoble, le taux de vacance commerciale en centre-ville, un indicateur de dynamisme crucial, est élevé et en augmentation : il est passé de 9,8 % en 2022 à 11,8 % en 2023, avec des zones où il atteint 20 % (Cours Berriat, rues Très-Cloîtres, Chenoise) — supérieur à la moyenne des grandes villes françaises (9 %). Les petits commerces souffrent de la concurrence avec le commerce en ligne, dont l'essor s'est accéléré depuis 2020, avec une croissance d'environ +10 % par an. Ils sont également fragilisés par les grandes surfaces, qui attirent une partie du public vers les zones périphériques, au profit de grandes enseignes, qui ne se soucient guère du bien-être des commerçants, ou du respect des valeurs écologiques et sociales. La piétonisation et la cyclabilisation des centres ville à l'inverse, ont plutôt tendance à ramener des clients.

Économie locale, sociale et solidaire

En parallèle, ces commerçants offrent un service, un lien humain, du conseil, et des retours d'expérience inégalables par le e-commerce. C'est leur force, et elle demeure reconnue sur les commerces spécifiques.

14.13. Favoriser l'essor des commerces et services de proximité au détriment des zones commerciales qui nuisent au dynamisme des centres-villes.

En impliquant les commerçants, pour décider en coopération, en soutenant la mutualisation de ressources comme le recours aux livreurs cyclogistiques, pour réduire au maximum le taux de vacances.

14.14. Créer un guichet unique

- Bureau des commerces, un lieu physique où rencontrer le binôme élus aux commerces, et des agents qui soutiennent les démarches administratives, font circuler l'information. Un lieu pour qui fait le lien avec tous les acteurs, centralise l'information, centralise les démarches (Par exemple : Terrasse / étal, Enseigne / vitrine, Alcool, Musique / bruit, Horaires spéciaux, Travaux, Accessibilité ERP, Déchets professionnels, Événement ponctuel).
- Numérique, créer une unique plateforme professionnelle pour simplifier les démarches (centralisation, demande de document unique).



Nous défendons la poursuite des démarches engagées sur la rénovation et l'adaptation des lieux d'accueil aux conditions climatiques, notamment via la végétalisation. Nous souhaitons défendre une égalité d'accès à la culture, à la nature et aux sciences pour chaque enfant de la commune, ainsi que les accompagner dans leur rôles de citoyens décisionnaires. A Grenoble, un nombre important d'enfants sont issus d'un foyer monoparental, notamment avec des mères seules, que nous voulons soutenir, via l'augmentation de places en crèches adaptées pour permettre un retour à l'emploi (AVIP) et l'augmentation des possibilités de gardes en horaires atypiques. Enfin, les conditions de travail, de formations et de reconnaissance des professionnels du secteur doivent être des priorités pour la future municipalité.

15.1. Recensement continu, en lien avec la CAF, des besoins en accueil et services

Depuis le 1^{er} janvier 2025, il est de la responsabilité de la commune d'organiser l'offre d'accueil des enfants de moins trois ans. Il faudra mener, en accord avec des partenaires comme la CAF, un diagnostic des besoins pour adapter l'offre des modes de gardes, pour s'adapter aux besoins des parents, des enfants mais également des professionnels de la petite enfance.

15.2. Poursuivre les démarches engagées sur la rénovation énergétique et la végétalisation des EAJE et écoles

Afin de réduire l'impact écologique des écoles et d'adapter ces lieux au dérèglement climatique, avec une forte chaleur dans les lieux d'accueil, la municipalité sortante a engagé des démarches de rénovation et de végétalisation des établissements. Nous nous engageons à poursuivre cette dynamique. Projets en cours : Pôle Enfance Les Trembles / EAJE Ilôt Marmots (Ville : Ecole Jules Vernes) / Végétalisation cours de crèches / EAJE Anatole France.

15.3. Droit à la Nature, à la Culture et aux Sciences

Chaque enfant de la commune doit avoir accès au moins une fois par an :

- à une activité en nature, potentiellement en lien avec des associations du territoire
- à une activité culturelle, dans des lieux dédiés (Théâtre, Art Tendre par exemple) ou en faisant intervenir des acteur.rices du territoires dans les EAJE / écoles
- à une activité de médiation scientifique, avec des partenaires type CCSTI, ou via des interventions en partenariat avec le bassin académique grenoblois.

15.4. Budgets participatifs dans les écoles

Sensibilisation à la démocratie directe et à la place décisionnaire des citoyen·nes via l'instauration de budget participatif dans les écoles, avec propositions et sélections des projets (budget faible, quelques k€ par écoles) par les enfants. Accompagnement des enseignants sur des méthodes d'animations et d'intelligence collective (exemple d'inspiration : Conseil municipal des enfants Meylan).

15.5. Accompagnement et soutien des crèches dans la labellisation AVIP et AVIS (Accueil à Vocation d'Insertion Professionnel / Social)

Parmi les familles identifiées par le CCAS, 38 % familles monoparentales (dont 83% de mères isolées avec enfant) / 20 % familles nombreuses." Les crèches à vocation d'insertion professionnelle réservent des places aux jeunes enfants (de 0 à 3 ans), de parents en situation de recherche d'emploi, volontaires pour s'engager dans une recherche intensive." A Grenoble en 2025, 15 places sont labellisées, nous souhaitons accompagner les crèches pour augmenter le nombre de places disponibles via ce dispositif.

15.6. Développer la garde d'enfants en horaires atypiques pour favoriser le retour à l'emploi et soutenir les familles monoparentales.

Places dédiées en accueil périscolaire et service de garde à développer.

15.7. Déprécarisation des agents du services publics intervenants dans les EAJE, écoles et accueils périscolaires

Mise en place de contrats pérennes et revalorisation salariale (assistant·e maternelle, éducateur·ice périscolaire, AESH). Prise en compte du temps de préparation, dédommagement des temps de trajets.

15.8. Accompagnement à la formation des professionnels de la petite enfance, en lien avec les acteurs du territoires

Proposer des formations adaptées aux besoins et aux spécificités du territoire. Recenser les structures existantes et proposer des offres de stage et d'apprentissage pour harmoniser les pratiques et favoriser le recrutement de jeunes professionnel·les. Veiller à la reconnaissance des professionnel·les et à leur formation continue.

15.9. Soutien et développement de formations des professionnels à la détection et au signalement sur le harcèlement scolaire / Violences Sexuelles et Inceste / Maltraitance

Savoir se comporter et respecter les enfants en toutes circonstances, connaître les signaux des maltraitances et les obligations légales de signalement, ainsi que se donner la capacité d'accompagner après la signalisation doivent être une obligation. S'appuyer sur différentes recommandations, notamment de la CIVISE, et sur l'activité d'associations locales pour former les personnels à ces sujets.



À Grenoble, 4 000 personnes travaillent pour la ville à travers plus de 150 métiers. La ville a donc la possibilité d'incarner les valeurs qu'elle souhaite via ses agent·es et leur gestion. Au Grenoble Alpes Collectif, nous souhaitons à ce titre que Grenoble en tant qu'employeur soit exemplaire dans la lutte contre les discriminations et l'accès effectif aux droits fondamentaux.

Nous sommes également pour une démocratie réelle à l'intérieur de la mairie. Pour partager le pouvoir avec les habitantes et habitants, il faut commencer par le partager en interne, au sein même de l'équipe municipale et avec les 4 000 agents de la collectivité. Aujourd'hui, comme dans toutes les communes de France, le conseil municipal fonctionne comme une chambre d'enregistrement : les décisions sont préparées en amont par une poignée de personnes, et le pouvoir est fortement concentré, notamment entre les mains du maire et de son cabinet, renforcé par des habitudes de fonctionnement hiérarchiques de la municipalité. Le retour d'expérience des mairies remportées par des listes citoyennes en 2020 a montré comment organiser le travail municipal, dans le détail, pour mieux partager le pouvoir. Sortir d'un fonctionnement hiérarchique souvent appauvri, pour créer une coopération fertile entre les élu·es et avec les agent·es municipaux.

16.1. Réorganiser le travail municipal pour mieux partager le pouvoir.

16.2. Former tous·tes les agents·es à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le racisme, la violence et éduquer à l'intersectionnalité. Élargir cette formation à tous les citoyens et citoyennes qui le souhaitent.

16.3. Mettre en place des formations systématiques pour les élu·es et agent·es municipaux aux droits culturels.

Il s'agit d'un enjeu démocratique fort : garantir la liberté d'expression, prévenir la censure artistique et lutter contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient géographiques, religieuses ou socioculturelles. Mais surtout, c'est une façon d'affirmer que la culture n'est pas un luxe ou une vitrine, c'est un droit fondamental et un outil d'émancipation. Former celles et ceux qui ont du pouvoir de décision, c'est s'assurer que ce pouvoir ne bride pas la créativité, mais qu'il l'accompagne, la respecte et la protège.

16.4. Former l'équipe des ressources humaines de la commune sur les discriminations à l'embauche des agent-es.

16.5. Respecter les obligations de la commune en matière d'emploi des personnes handicapées, à tous niveaux de responsabilité, et ne pas contractualiser avec des ESAT qui exploitent les personnes handicapées hors du cadre du droit du travail.

16.6. Déprécariser les agents du services publics intervenants dans les EAJE, écoles et accueils périscolaires.

Mise en place de contrats pérennes et revalorisation salariale (assistant-e maternelle, éducateur-ice périscolaire, AESH). Prise en compte du temps de préparation, dédommagement des temps de trajets.

16.7. Permettre aux élu-es et agent-es volontaires d'être partiellement rémunéré-es en Cairn.

16.8. Étudier la faisabilité de proposer des contrats de semaine de quatre jours pour les agent-es (80 % payé 90 %).



La biodiversité désigne la richesse du vivant (végétal, animal, humain) et toutes ses interactions complexes. Elle est ce qui permet les conditions de vie sur Terre. Pourtant, les activités humaines menacent dangereusement la biodiversité mondiale : les espèces disparaissent à un rythme mille fois plus rapide que la normale, constituant la 6^e extinction de masse dans l'histoire de la Terre. En cause: l'artificialisation des milieux naturels, la pollution de l'air, du sol, de l'eau, mais aussi la pollution lumineuse et sonore, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique et la présence de nouvelles espèces exotiques envahissantes introduites par les activités humaines.

Les communes ont une grande marge d'actions pour protéger le vivant et préserver la biodiversité : lutte contre l'artificialisation des sols grâce aux politiques d'urbanisme, création et maintien d'espaces verts (parcs, jardins, cimetières, etc.), l'éclairage public, le choix d'une alimentation bio, responsable et locale dans les cantines, la gestion et le partage de l'eau.

17.1. Préserver et développer les trames vertes (continuités écologiques terrestres), les trames bleues (cycles de l'eau) et les trames noires (réduction de la pollution lumineuse), redonnant ainsi toute sa place au vivant sur le territoire.

17.2. Création de mares pédagogiques dans plusieurs quartiers de la ville pour favoriser la biodiversité, lutter contre les moustiques et faire de la pédagogie auprès de tous les publics.

17.3. Planter arbres et haies dans les espaces verts existants et végétaliser, partout où cela est possible, y compris sur les façades et les toits.

17.4. Installer des nichoirs à oiseaux et chauves souris en lien avec des structures spécialisées.

En 2021, les consommations d'énergie du territoire de la Métropole se répartissent principalement entre trois secteurs :

- Le bâtiment (48 %), réparti entre résidentiel et tertiaire (comprenant le secteur de la recherche particulièrement présente sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole).
- L'industrie (36 %), spécificité historique du territoire (chimie, cimenterie, papeterie et autres activités productives : TPE/PME, etc.).
- Le transport (16 %), en quasi-totalité d'origine fossile.

Les énergies fossiles restent majoritaires dans le mix énergétique du territoire (56 % en 2021).

Cela présente donc un double enjeu pour le territoire :

- Consommer moins d'énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) car leur production et leur combustion entraîne des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines.

Permettre aux consommateurs du territoire de répondre à leurs besoins énergétiques à un coût abordable.

18.1. Poursuivre la diminution de la consommation énergétique.

Notamment par l'amélioration de l'isolation énergétique des bâtiments municipaux et privés. Cela passe par le maintien des objectifs de Mur Mur et son niveau d'aide, et le soutien aux acteur·ices de la rénovation.

18.2. Poursuivre le développement de production d'énergies renouvelables.

Développement de panneaux solaires sur les bâtiments publics, soutien aux particuliers pour l'installation de panneaux sur leurs toitures, etc.

18.3. Maintenir la Prime Air Bois et soutenir son recours afin de remplacer les chauffages au bois non performants.

Sur le territoire de la Métropole, la pollution atmosphérique est principalement causée par le chauffage à bois “non performant” (1ère contribution à la concentration particules fines), et par les transports (émissions d'oxydes d'azote (NOx) et, dans une moindre mesure, de particules fines).

La pollution de l'air dans la région grenobloise est estimée par Santé Publique France à environ 135 décès par an liés à l'exposition aux oxydes d'azote (NOx) et près de 300 décès par an liés à l'exposition aux particules fines.

19.1. Maintenir la Prime Air Bois et soutenir son recours afin de remplacer les chauffages au bois non performants.

19.2. Renouveler le Plan de Protection de l'Atmosphère (arrivant à échéance en 2027).

Viser la baisse des niveaux de pollution en dessous des normes européennes, en imposant des réductions de la vitesse sur les grands axes et en soutenant le développement des transports en commun et mobilités douces.

On constate que le numérique peut être un outil puissant mais est souvent vue comme une solution miracle au lieu d'être incorporé dans un plan plus large.

20.1. Garantir l'accès en présentiel aux démarches administratives en mairie et en MDH afin de lutter contre la précarité numérique.

20.2. Continuer à équiper les services de la mairie de logiciels et systèmes d'exploitations libres, gage de souveraineté des données, d'indépendance des services publics, d'indépendance budgétaire et de possibilités de développements informatiques locaux.

20.3. Se positionner contre les projets de datacenter à destination d'intérêts privés.



Les situations de dépendance sont très impactantes pour les personnes concernées mais aussi pour tous et toutes les aidant-es. Il est important pour nous d'accompagner le plus dignement possible tous-tes les habitant-es.

21.1 Soutenir les colocations intergénérationnelles qui mettent en relation des jeunes en recherche de logement abordable avec des personnes âgées souhaitant rompre l'isolement.

La municipalité facilitera ces initiatives en mettant en place des dispositifs d'accompagnement, en sécurisant juridiquement ces colocations et en garantissant un suivi humain pour s'assurer du bien-être des participant-es.

21.2. Accompagner la formation des professionnels du secteur d'aides à domicile (notamment les indépendants) avec des ateliers adaptés à leurs contraintes professionnelles.

21.3. Animation et activités dans les établissements d'accueil de personnes âgées qui soient de qualité, épanouissante et non infantilisante.

21.4. Sensibiliser à la santé mentale dans les établissements d'accueil de personnes âgées (isolement, solitude, perte de capacités cognitives et physiques) pour les aîné-es et les aidant-es.

21.5 Rompre la solitude physique et psychologique des aidants des personnes en situation de handicap.

Organisant des temps d'échange en vue de partager des ressources. Soutenir les associations qui émanent souvent des parents ou des familles et leur donner les moyens de poursuivre leur engagement afin de socialiser les enfants et les adultes en situation de handicap et de les rendre visibles sans qu'ils aient à subir la honte.





GRENOBLE **ALPES** *collectif*